



Conditions générales de vente

Association française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés (CGPC)

Désignation

L'Association française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés désignée sous l'appellation CGPC est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le conseil en gestion de patrimoine qui s'adresse à ses certifiés et futurs certifiés. Elle est domiciliée au 32 place saint George - 75009 Paris. CGPC conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra- entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de CGPC.

stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

formation inter-entreprises : stage en présentiel réalisé dans des locaux mis à disposition par CGPC.

formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par CGPC.

formation e-learning : formation ouverte, à distance et réalisée par l'utilisation de modules (les « Modules ») de formation.

OPCO : organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

CGPC fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à CGPC un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

Formations inter-entreprises

Conditions Financières

L'acceptation de CGPC étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, CGPC se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci- dessous. Les factures sont émises à l'inscription. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

Conditions générales de vente

Ouverture d'une session de formation

CGPC se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

Formations intra-entreprises

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par CGPC. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande. Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, CGPC se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

En complément de ces conditions, la CGPC applique des conditions particulières en fonction de ses clients et de ses partenaires.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à CGPC au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, CGPC offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de CGPC, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par CGPC.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de CGPC distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à CGPC.

Conditions générales de vente

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, CGPC se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

Annulation ou absence aux épreuves de certification

Les demandes de report ou d'annulation du passage des épreuves de certification doivent impérativement être formulées au moins un mois avant la date prévue de l'examen.

Le passage à l'examen d'un bénéficiaire ne peut être annulé sans motif valable, validé par la commission CGPC dédiée. Ce motif doit être confirmé par l'employeur et le financeur de la formation lorsque ces derniers sont distincts du bénéficiaire, avant d'être validée par la commission.

Les motifs considérés comme recevables peuvent être d'ordre médical (arrêt maladie de longue durée, congé maternité) ou relatifs à une demande spécifique de l'employeur entraînant l'impossibilité de passer les épreuves dans des conditions satisfaisantes). Ils requièrent la présentation de justificatifs irréfutables, soumis à l'appréciation de la commission.

En cas d'absence aux examens de certification ou d'annulation tardive (moins d'un mois avant la date des épreuves) le repassage de l'examen sera facturé 150€ par épreuve ou 800€ pour l'intégralité des épreuves.

Rattrapage aux épreuves de certification

L'examen peut être présenté 2 fois (premier passage effectif + 1 rattrapage) sur une période n'excédant pas 2 ans. Le Président du Jury peut exceptionnellement accorder une dérogation pour le maintien du bénéfice des notes au-delà de cette période, sachant que toute demande devra être motivée par écrit.

Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement de CGPC pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés excepté le document destiné à la prise de notes.

Formations e-learning

CGPC accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

Conditions générales de vente

Mise à disposition des Modules

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande. Accès aux Modules L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning de CGPC ou du partenaire e-learning choisi pour la formation concernée. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles. Responsabilité Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation. CGPC ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client. Le Client s'engage à informer CGPC de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Accès aux Modules

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning de CGPC ou du partenaire e-learning choisi pour la formation concernée. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation.

Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation. CGPC ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer CGPC de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Durée de l'accès aux Modules

La commande prend effet à compter de la réception par CGPC de l'acceptation par le Client de la commande. Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande ou à défaut d'un délai de 3 mois à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 3 mois à compter de la livraison de Modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.



membre de **FPB**

Conditions générales de vente

Prix et règlements

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Toute formation commencée est due en entier. Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de CGPC. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. CGPC se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si CGPC n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à CGPC, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), CGPC pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à CGPC en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de CGPC pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier

Conditions générales de vente

1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à CGPC.

Propriété intellectuelle

Pour les formations interentreprises et les formations E-learning

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de CGPC et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

Pour les formations intra-entreprises

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, CGPC pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des formations, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Responsabilité

CGPC pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation. L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à CGPC au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont CGPC ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.



membre de **FPB**

Conditions générales de vente

Communication

Le Client autorise expressément CGPC à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

Renonciation

Le fait pour CGPC de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre CGPC et ses Clients relèvent de la Loi française.

Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société CGPC qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Renseignements, difficultés, aléas et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation ou aléa ou difficulté relative à quelque sujet que ce soit devra être formulée par écrit (voie postale ou par mail ou formulaires de recueil des appréciations des parties prenantes) à l'Organisme de formation ou effectuée via le formulaire en ligne disponible à cette fin dans l'onglet « Faire une réclamation » du site internet (ou disponible [ici](#)), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais, et sous 30 jours ouvrés maximum.